



REPUBLIQUE DU BENIN

MONOGRAPHIE PAYS

**ELABOREE DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE POUR
"L'ACCROISSEMENT DE L'ACCES
AUX SERVICES ENERGETIQUES DES POPULATIONS RURALES
ET PERIURBAINES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU
MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT "**

Preparée par ENDA,

Pour

la CEDEAO & le PNUD - PREP

Octobre 2005

SOMMAIRE

Liste des sigles et acronymes.....	3
Introduction.....	4
1 Contexte global.....	5
1.1 Cadre géographique et démographique.....	5
1.1.1 Données géographiques.....	5
1.1.2 Données démographiques.....	5
1.2 Situation socio-économique.....	7
1.3 Politique globale et cadre macroéconomique.....	9
1.3.1 Orientations politiques majeures.....	9
1.3.2 Articulation entre Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP)	12
1.3.3 Énergie et DSRP.....	15
2. Secteur de l'Énergie.....	16
2.1. Ressources Énergétiques.....	16
2.1.1. Ressources du sous-secteur des hydrocarbures.....	16
2.1.2 Ressources du sous-secteur électrique	17
2.1.3 Ressources du sous-secteur des énergies traditionnelles : le bois de feu	18
2.1.4 Ressources du sous-secteur des énergies renouvelables	20
2.2 Situation de l'accès aux services énergétiques modernes.....	21
2.3 Expériences passées ou en cours, pour le développement de l'accès aux services énergétiques.....	27
2.4 Panorama et analyse du cadre politique, institutionnel, réglementaire et financier.....	30
2.4.1 Électrification.....	30
2.4.2 Électrification rurale.....	31
2.4.3 Produits pétroliers.....	32
3. Identification des barrières au développement de l'accès aux services énergétiques.....	34
4. Stratégies proposées et rôles possibles de la région.....	35

Liste des sigles et acronymes

ABERME	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDLP	Commission Nationale pour le Développement de la Lutte contre la Pauvreté
CEB	Compagnie d'électricité du Benin
CENAP	Centre National d'Agro pédologie
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture
FAS :	Facilité d'ajustement structurel
FASR :	Facilité d'ajustement structurel renforcé
ENPLT	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
FMI :	Fonds Monétaire International
NEPA :	National Electric Power Authority
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OMD:	Objectifs du Millénaire
ONU-SIDA	Organisation des Nations Unies pour le SIDA
OCS	Observatoire du Changement Social
PAG :	Programme d'Action du Gouvernement
PRS :	Programme Régional Solaire
PGFTR	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PIB :	Produit Intérieur Brut
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SPG	Seuil de Pauvreté Global (le Seuil de Pauvreté Global
SBEE	Société Béninoise d'Eau et d'Electricité
SDERB	Schéma Directeur de l'Electrification Rurale du Bénin
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
IDH :	Indice de Développement Humain
RPTES	Programme sous-Régional sur les Energies Traditionnelles

Introduction

Le Secrétariat de la CEDEAO et l'UEMOA ont lancé un processus d'élaboration d'un Livre Blanc sur l'accès aux services énergétiques pour les populations rurales et péri-urbaines. Cela fait suite à la décision A/DEC.3/12/03 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO concernant « l'élaboration d'un Livre Blanc sur l'électrification rurale, incluant une stratégie de programme régional, un plan d'action, et un programme d'investissement ».

Situé dans le golfe de Guinée, le Bénin est un pays peu étendu qui s'étire de l'océan Atlantique aux frontières sud du Burkina Faso et du Niger. Différentes réformes économiques mises en oeuvre depuis plus d'une décennie ont été engagées pour une relance significative de la croissance économique et dans le but de contribuer à l'éradication de la pauvreté. Malgré ces efforts l'incidence de la pauvreté se renforce passant de 25,2% en 1994 à 33% en 2000 plaçant le pays au 161^{ème} rang de l>IDH.

L'élaboration de politiques conséquentes dans le cadre de « Bénin 2025 - Alafia » tend à contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en passant par la mise en oeuvre des stratégies de court terme à travers le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DRSP) 2003-2005.

Cependant, l'atteinte des objectifs ciblés passe indubitablement par un accès accru aux services énergétiques modernes tant pour les secteurs de création de richesse que pour les secteurs sociaux (éducation, santé, eau). Or, sur le plan énergétique, il faut noter la prédominance de la biomasse énergie qui représentant 67% des consommations finales d'énergie soit 1238 ktep. L'accès à l'électricité demeure faible avec un taux national de 22% cachant une forte disparité entre le milieu urbain et le milieu rural (-2%). Les efforts consentis dans le cadre de la coopération régionale à travers les interconnexions offrent beaucoup d'espoir dans l'amélioration de l'accès des pauvres à l'électricité. Encore faudrait-il que les politiques nationales en cours prennent en compte cette catégorie sociale dont les besoins énergétiques ne sauraient être satisfaits par une unique approche de marché. Cela pose **ainsi le débat du service publique** dans le processus de reformes du secteur énergétique.

La déclinaison des axes stratégiques de lutte contre la pauvreté tels qu'ils apparaissent dans le DRSP devrait permettre de voir les liens intersectoriels et entrevoir les services énergétiques comme un outil amplificateur d'impacts des programmes de lutte contre la marginalisation. Dans ce cadre que le **comité multisectoriel** mis en place trouve toute sa pertinence.

1 Contexte global

1.1 Cadre géographique et démographique

1.1.1 Données géographiques

La République du Bénin couvre un territoire de 112 622 km², délimité au sud par l’océan Atlantique, à l’ouest par le Togo, au Nord par le Burkina Faso et le Niger, et à l’est par le Nigeria. Le pays présente un relief généralement peu accidenté, sauf dans sa partie nord-ouest constituée de la chaîne de l’Atacora dont l’altitude varie entre 400 et 700 mètres.

La République du Bénin est assez bien arrosée dans son ensemble et dispose des ressources en eau relativement importantes qui sont susceptibles de la préserver de toute pénurie aux dépens des activités de développement socio-économique.

Le potentiel hydrique du Bénin se compose des eaux de pluies, des eaux de surface, des eaux souterraines et des ressources en eau exploitées en partage avec les pays voisins.

Les grands fleuves du pays sont le Niger, l’Ouémé, la Pendjari, l’Alibori, la Sota, la Mékrou et le Mono. Les lacs et les lagunes forment au sud du pays un chapelet de plans d’eau composés des lacs Ahémé et Nokoué et de trois systèmes lagunaires (occidental, central et oriental). En dehors du fleuve Niger les cours d’eau du Bénin drainent globalement treize milliards de mètres cube d’eau par an. Il y a aussi un grand nombre de rivières, de marigots et autres plans d’eau de moindre d’importance, mais qui représentent un potentiel non négligeable et qui pourrait être mis en valeur.

Les ressources en eau souterraine au Bénin sont inégalement réparties en raison de l’influence de la diversité du contexte géologique; le bassin sédimentaire côtier détient à lui seul 32% des ressources en eau souterraines pour une superficie totale inférieure à 10% de la superficie du pays.

Le Bénin enregistre une pluviométrie moyenne annuelle qui varie de 700 à 1500 mm de l’extrême Nord au Sud-Est ; en général les eaux qui tombent sont recueillies par les plans et cours d’eau. Le volume collecté représente une potentialité non-négligeable qui pourrait être mise en valeur.

Le pays est situé dans la zone intertropicale, ce qui lui confère un climat chaud et humide avec des températures élevées avec une moyenne de 25°C pour l’ensemble du pays. Elles sont les plus élevées en mars et les plus basses en août. La variabilité des températures est plus importante dans le nord qu’au sud dans la zone côtière.

1.1.2 Données démographiques

La population du Bénin s’élève à 6 769 914, selon le dernier recensement effectué en 2002 contre 4 915 555 habitants lors du dernier recensement effectué en 1992. Le taux moyen d’accroissement démographique est de 3,25% ce qui laisse prévoir une population de l’ordre de 12,8 millions d’habitants à l’horizon 2025.

En rapportant la population recensée de 6 769 914 habitants à la superficie de 114 763 km², il se dégage une densité de 59 habitants au kilomètre carré ; le niveau de cet indicateur indique que le Bénin se classe parmi les pays moyennement peuplés de la région ouest africaine.

Tableau 1 : Distribution de la population par département en 2002

Région	Département	Population			Superficie (km ²)	Densité (habts/km ²)
		Masculin	Féminin	Total		
NORD	Alibori	259 588	261 505	521 093	26 242	20
	Atacora	270 504	278 913	549 417	20 499	27
	Borgou	361 336	362 835	724 171	25 856	28
	Donga	174 349	174 713	350 062	11 126	31
CENTRE	Collines	261 284	274 639	535 923	13 931	38
	Zou	282 355	317 599	599 954	5 243	114
SUD	Atlantique	389 122	412 561	801 683	3 233	248
	Couffo	244 050	280 536	524 586	2 404	218
	Littoral	323 168	341 932	665 100	79	8 419
	Mono	174 977	185 060	360 037	1 605	224
	Ouémé	349 251	381 521	730 772	1 281	570
	Plateau	193 135	213 981	407 116	3 264	125
BENIN	Tous départements	3 284 119	3 485 795	6 769 914	114 763	59

Source : RGPH, 2002

On remarque que 61,1% de l'effectif de cette population vit en milieu rural ; la population des milieux urbains est de 2 630 133 habitants en 2002 contre 1 756 197 habitants en 1992. L'effectif total de la population urbaine a été multiplié par 1,52 par rapport à 1992, avec un taux d'urbanisation qui passe ainsi de 36% en 1992 à 38,9% en 2002, ce qui traduit le dynamisme du phénomène urbain.

Trois villes sont classées comme grandes villes ; il s'agit de Cotonou, Parakou et Porto-Novo, qui concentrent à elles seules 1 038 471 soit 39,5% de la population urbaine. Le milieu urbain regroupe le plus grand nombre d'actifs potentiels (15-59 ans) c'est-à-dire 53,5%. La croissance urbaine s'est traduite par une sur occupation des zones périurbaines qui n'étaient pas préparées en termes d'équipements et de services collectifs.

La répartition de la population est très inégale. On distingue ainsi deux catégories de départements lorsque l'on considère leur poids démographique respectif. Dans la première catégorie, trois départements sur les 12 abritent ensemble, le tiers de la population du Bénin, il s'agit de l'Atlantique, le plus peuplé avec un effectif de 801 683 habitants, soit 11,8% de la population totale ; de l'Ouémé 730 772 habitants avec 10,8% de la population et du Borgou 724 171 habitants soit 10,7% de la population totale recensée.

La rapidité et l'ampleur de la croissance démographique contribuent à accentuer les déséquilibres socio-économiques et la précarité des conditions de vie des populations.

La situation démographique est caractérisée par une évolution croissante des naissances et des décès et une baisse continue de la mortalité. Le Bénin, avec un taux d'accroissement de 3% l'an, verrait sa population doubler d'effectif tous les 23 ans. Ce croît démographique exerce une très grande influence sur la croissance de la demande sociale et une forte pression sur les ressources disponibles.

1.2 Situation socio-économique

Les différentes réformes économiques mises en oeuvre depuis 1990 ont abouti à une relance significative de la croissance économique ; elles n'ont cependant pas suffi à éradiquer la pauvreté, qui s'installe plutôt de façon durable et persistante, dans une grande partie des ménages tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Avec un score de 0,421 à l'indice du développement humain (IDH) en 2002, le Bénin s'est classé au 161^{ème} rang, résultat inférieur à la moyenne en Afrique.

Cette situation serait imputable à l'inefficacité des mesures de redistribution des revenus tirés de cette croissance. En effet, seule une faible partie de la population accède effectivement aux services de base : santé, éducation, eau, électricité...etc. Le chômage frappe une grande partie de la couche juvénile ; le cas des jeunes déscolarisés et diplômés est le plus frappant.

En milieu rural, le Seuil de Pauvreté Global (le Seuil de Pauvreté Global (SPG) se définit comme la dépense minimale annuelle nécessaire à un individu ou à un ménage pour qu'il puisse acquérir la quantité de biens alimentaires et non alimentaires jugés nécessaires pour un régime alimentaire équilibré et essentiel par la communauté dans laquelle il vit), qui était établi à 42 075 FCFA par an et par tête en 1994-1995 est passé à 51 413 FCFA en 1999-2000, soit un accroissement de 22%.

Sur la base de ces seuils, l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire la proportion d'individus dont la dépense moyenne est inférieure à ces seuils, est passée de 25,2% en 1994 -95 à 33% en 1999-2000. La profondeur et la sévérité de la pauvreté se sont accrues entre les deux périodes, en passant respectivement de 6,3% et 2,4% à 9% et 3,9%.

En milieu urbain, le Seuil de Pauvreté Global est au cours de la période 1995-1999, passé de 48 629 FCFA à 91 705 FCFA, soit un accroissement de 88%. Malgré cet accroissement, l'incidence de la pauvreté est passée de 28,5% en 1996 à 23,3% en 1999. Il s'observe une baisse significative du niveau de pauvreté.

En raison de la stagnation ou de la baisse des prix en termes réels pour la plupart des produits agricoles, les revenus de la population rurale ont été maintenus à un niveau bas. En conséquence les progrès vers la réalisation des ODM dans les secteurs sociaux sont lents.

La situation sanitaire du Bénin a peu évolué au cours des deux dernières décennies ; elle reste marquée par des taux de mortalité élevés ; une faible espérance de vie ; une faible fréquentation des centres de santé publics ; la prédominance de certaines maladies infectieuses et parasitaires (exemple le paludisme) ; la progression rapide du Sida et son expansion à toutes les couches de la population.

Les indicateurs de santé notamment la mortalité maternelle, la mortalité infantile et la prévalence du Sida demeurent à un niveau inquiétant, malgré les efforts appréciables réalisés par le pays avec une hausse de la couverture de la vaccinale chez les enfants, qui est passée de 17% en 1985 à 73% en 2001 et l'amélioration de la couverture sanitaire du pays : 80% de la population vivent dans un rayon de 5 km d'un centre de santé.

Les décès annuels des enfants de moins d'un an et des mères représentent plus de 30% des décès annuels enregistrés. Les enfants de moins de cinq ans constituent le groupe le plus vulnérable ; le taux de mortalité infantile est passé de 98,6 pour mille en 1992 à 90 pour mille

en 2002. Le taux de mortalité infanto-juvénile a chuté de 203,4 pour mille en 1990, il est passé à 166,5 pour mille en 1996 puis à 160 pour mille en 2001 (contre une moyenne africaine de 174 pour mille au cours de la même année) ; on est encore très loin de l'ODM de 90 pour mille en 2015.

On dénombre encore un effectif important de décès de femmes en couche ; les taux de mortalité maternelle s'élevaient à 474,4 pour 100.000 naissances vivantes en 2002 contre 473 pour mille en 1990 et 498 pour mille en 1996. Les risques de décès sont plus considérables en milieu rural qu'en milieu urbain ; on enregistre 397,7 pour 100.000 naissances en milieu urbain et 505,4 pour le milieu rural (RGPH 2002). Il est peu probable que le Bénin atteigne l'ODM de 137 pour 100 000.

On remarque une forte prépondérance des maladies infectieuses ; le paludisme demeure la principale cause de morbidité et de mortalité, son incidence n'a point régressé, au contraire elle semble croître d'ailleurs au fil du temps (36% des causes de recours aux soins en 1999).

Le Bénin présente encore des taux élevés de malnutrition. Les enquêtes nutritionnelles ont confirmé l'existence de toutes les formes de malnutrition protéino-énergétique chez les enfants de 0 à 5 ans. L'insuffisance pondérale frappe 23% des enfants et l'émaciation 8%. Sur le plan national, la proportion d'enfants de moins de 3 ans vivant avec une insuffisance pondérale est passée de 29,2% en 1996 à 22,9% en 2001. Les enfants en zones rurales sont plus durement frappés que ceux des zones urbaines. Par ailleurs, il est observé que 15% des femmes présentent un déficit énergétique chronique qui affecte négativement leur force de travail et la santé de la reproduction.

Accès à l'eau potable

La question de l'accès à l'eau potable reste une préoccupation majeure au Bénin ; 1 ménage sur 3 n'a pas accès à l'eau potable ; le problème se pose avec plus d'acuité en milieu rural où les points d'eau disponibles sont mal gérés. Cela veut dire que bon nombre de ménages béninois continuent de s'approvisionner aux autres sources d'alimentation que sont les puits non protégés, les rivières, les marigots, les mares qui sont généralement polluées et sont les causes de diverses maladies.

Entre 1996-2001, les déficits d'accès en eau potable se sont aggravés en passant de 28,3% à 38,4%, malgré les efforts réalisés ces dernières années (cf Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2002-2005). La proportion de la population béninoise ayant accès à l'eau potable est passée de 56% à 61,1%. Dans la même période, cette proportion est passée de 46 à 52% pour les ménages ruraux et de 71 à 77% en zones urbaines. (cf résultats Enquête Démographique et de Santé au Bénin 2001).

Education et statut de la femme

D'importants progrès ont été réalisés au niveau du système éducatif béninois, en particulier au niveau de la scolarisation primaire; le taux brut de scolarisation qui était de 59,50% en 1992 est passé à 94,3% en 2002.

On observe aussi une évolution positive du taux de scolarisation des filles. Le taux brut de scolarisation des filles est passé de 35,80% en 1990 à 78,1% (contre 110,46% pour les

garçons), en 2002. Il s'accroît à un rythme de 2% l'an depuis que le Gouvernement a décidé de supprimer les frais de scolarité pour les filles.

Néanmoins, des efforts restent à faire pour promouvoir la femme dans son milieu ; les femmes béninoises qui représentent 51% de la population, ont toujours un statut social inférieur à celui des hommes dans plusieurs domaines.

Les indicateurs politiques et ceux d'occupation d'emploi dans le secteur public stagnent. Ainsi, la proportion des femmes salariées dans le secteur public a peu varié, passant de 25,4% en 1992 à 26,9% en 2002. La proportion de femmes occupant un siège au parlement bien qu'elle soit en légère hausse, reste encore faible.

Environnement

Les problèmes environnementaux se posent avec acuité au Bénin. Ils tiennent à l'utilisation abusive de substances chimiques (insecticides, pesticides, engrais) et la persistance de pratiques traditionnelles comme les feux de brousse qui contribuent à la dégradation du sol, à la déforestation, à l'érosion, à la destruction des aires protégées, au déclin de l'écosystème et à la pollution atmosphérique. Selon le document du Programme National de Lutte contre la Désertification, 82,2% des sols cultivés sont dégradés.

Les ménages utilisent essentiellement le bois et le charbon de bois pour la cuisson, ce qui participe à l'aggravation de la déforestation qui favorise la désertification.

Depuis quelques années, les villes béninoises subissent à grande échelle les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz toxiques en provenance des gaz d'échappement des véhicules d'occasion qui sont généralement dans un état de vétusté avancé. Cette pollution est la principale cause des affections pulmonaires et cutanées à Cotonou. Le coût de cette pollution est estimé à 1,2% du PIB du pays.

L'amélioration des conditions de vie des populations dépendra en grande partie des performances de l'économie béninoise qui sont encore modestes. Les travaux du forum sur l'accélération de la croissance, organisé au Bénin en mai 2001, ont montré que pour réduire significativement la pauvreté, un taux de croissance d'au moins 7% est indispensable sur une longue période ; le rythme actuel de croissance de l'économie n'est donc pas suffisant.

1.3 Politique globale et cadre macroéconomique

1.3.1 Orientations politiques majeures

1.3.1.1 Contexte politique

Après son indépendance obtenue en 1960 le Bénin a connu jusqu'en 1972 une période d'instabilité politique, caractérisée par une succession de régimes militaires et civils. Elle a pris fin en 1972, avec l'installation d'un régime marxiste léniniste qui a pris fin en 1990 après l'organisation de la conférence nationale des forces vives où le Bénin renonce au modèle marxiste-léniniste et opte pour le libéralisme politique et économique.

La constitution du 11 décembre 1990 conduit à la mise en place d'institutions démocratiques et l'instauration d'un Etat de droit au Bénin. Le Bénin a lancé une série de réformes économiques et structurelles appuyées par le FMI et la Banque Mondiale.

La réforme de l'administration territoriale constitue une étape majeure dans l'évolution de ce nouveau contexte institutionnel; elle repose sur le principe de la déconcentration et de la décentralisation des anciennes entités territoriales, qui se transforment en collectivités décentralisées.

Les élections communales et municipales organisées en décembre 2002, ont débouché sur l'installation des conseils communaux/municipaux, dirigés par des maires qui disposent d'importantes prérogatives, en matière de gestion de leurs collectivités locales.

Politiques mises en œuvre

a) Après des années de planification économique, le Bénin a entrepris de 1989 à 1992 un processus de libéralisation économique appuyé par deux accords au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS). La stratégie de développement économique met l'accent sur la réduction de la taille et du rôle de l'administration publique, la rigueur budgétaire et la prééminence de l'initiative privée.

Entre janvier 1993 et juillet 2003 le Bénin a mis en œuvre trois programmes de réformes économiques appuyées par deux accords au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) et un accord au titre de la FRPC signés avec le FMI.

Ces programmes visent à renforcer les assises d'une croissance soutenue tirée par le secteur privé et à réduire la pauvreté grâce à l'assainissement des finances publiques, à l'augmentation des dépenses engagées dans la lutte contre la pauvreté et à l'approfondissement des réformes structurelles. Les enjeux structurels clés étaient l'amélioration de l'efficacité de la fonction publique, le désengagement de l'état des principales entreprises publiques restantes, la libéralisation du secteur du coton et le renforcement du secteur financier.

En adoptant la Déclaration du Millénaire en septembre 2000, le Bénin à l'instar des 191 pays signataires s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques conformes aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour atteindre les OMD, le Gouvernement du Bénin a élaboré des politiques conséquentes. Ces politiques reposent sur une vision à long terme appelée « Bénin 2025 – Scénario Alafia » dont s'est inspiré le deuxième Programme d'Action du Gouvernement (PAG II) 2001-2006. Le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2003-2005 constitue pour le court terme, la manifestation réelle de leur mise en œuvre.

La vision 2025 « Bénin 2025–Scénario Alafia » est formulée comme suit : Le Bénin est en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social

Cette vision repose sur cinq principaux sous-objectifs que sont : la bonne gouvernance, l'unité nationale et la paix, une économie prospère et compétitive, une culture convergente et rayonnante, le bien-être social.

1.3.1.2 Cadre macro économique

Les réformes économiques entreprises ont permis au pays de connaître des taux de croissance du PIB relativement élevés, soit 4,8% pendant la période 1990-2003, contre 2,3% pour l'Afrique subsaharienne. Ces performances sont dues à la hausse des investissements, mais aussi à l'accroissement de la productivité totale des facteurs.

Le ratio de l'investissement par rapport au PIB a grimpé, passant de moins de 10% avant les réformes à 18% en moyenne vers la fin des années 90. L'épargne intérieure reste faible, une grande partie des investissements étant financée par l'épargne extérieure à travers le déficit du compte courant et l'aide extérieure.

Indicateurs macroéconomiques du Bénin ; moyennes des périodes				
	1990-95	1996-99	2000-03	2004-06
Croissance du PIB réel (%)	4,1	5,2	5,4	4,7
Secteur primaire	4,3	6,6	5,3	5,1
Secteur secondaire	4,9	3,5	7,4	4,9
Secteur tertiaire	2,7	4,4	4,7	4,0
Croissance du PIB réel par habitant (%)	1,1	2,3	2,6	1,8
Recettes publiques (% du PIB)	12,4	15,2	16,7	16,9
Dépenses publiques (% du PIB)	19,9	18,0	20,6	21,8
Solde global (% du PIB)	-7,5	-2,8	-3,9	-4,9
Déficit courant (% du PIB)	3,9	6,2	8,0	8,0

Source : Banque Mondiale et FMI, novembre 2004

* Valeurs prévues

Inflation

La politique monétaire prudente de la BCEAO a contribué à maintenir l'inflation à un faible niveau de 1993 à 2003, sauf en 1994-1995 où elle atteint le taux record de 38,5% après la dévaluation du franc CFA. A l'exclusion de ces deux années, l'inflation s'est située en moyenne à 3% par année.

Finances publiques

Les finances publiques se sont considérablement assainies au cours des programmes successifs grâce à l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et la réduction de la masse salariale. Le ratio des recettes fiscales au PIB qui était l'un des plus bas en Afrique (7,2% en 1989), s'est accru rapidement pour atteindre 12,3% en 1995, puis a continué à augmenter, bien qu'à un rythme plus lent pour atteindre 15% en 2002-2003.

En dépit de ces progrès, on note cependant des lacunes dans la gestion des dépenses publiques qui s'est peu améliorée surtout du point de vue des mécanismes de contrôle interne, de la communication de l'information budgétaire et de la comptabilité.

Soldes extérieurs

Le ratio des exportations officielles par rapport au PIB est très faible surtout pour un pays côtier ; le coton domine encore les exportations officielles de marchandises du Bénin. Les déficits de la balance commerciale et du compte courant sont encore élevés.

L'économie béninoise est encore largement tributaire de l'aide extérieure avec le taux de 11,8% du revenu national brut sur la période 1993-2002, comparativement à 5,3% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

Dettes

En mars 2003, le Bénin est devenu admissible à un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le ratio de la dette au PIB a chuté passant de 50% à la fin 2002 à 38% à fin 2003.

La gestion de la dette au Bénin a été récemment renforcée par la création d'un Comité National de la Dette.

La situation économique du Bénin a dans l'ensemble connu une évolution favorable au cours des cinq dernières années. Ainsi sur la période 1997-2001, le taux de croissance économique réelle est en moyenne ressorti à 5,2% dans un contexte où le taux moyen de l'inflation mesurée à travers l'indice des prix à la consommation s'est élevé à 3,8%. Cette croissance a reposé sur un taux d'investissement de l'ordre de 17,8% en moyenne, que le faible niveau d'épargne nationale représentant 11,2% du PIB n'a pas suffi à financer. En conséquence, les paiements extérieurs courants ont sur la période, affichée un déficit correspondant en moyenne à 6,6% du PIB. Dans le même temps, des progrès significatifs ont été enregistrés sur le plan des finances publiques puisque le déficit budgétaire (base ordonnancement) rapporté au PIB a été contenu à un niveau moyen de 2,9%.

Cependant avec un taux annuel moyen d'accroissement de la population évalué à 3,2% au cours de la décennie passée, les performances de l'économie doivent être consolidées, car il a été établi que pour réduire significativement et durablement la pauvreté, une croissance d'au moins 7% équitablement et judicieusement répartie est nécessaire.

1.3.2 Articulation entre Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP)

A l'instar de la quasi totalité des pays d'Afrique, le Bénin s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques conformes aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces politiques reposent sur une vision à long terme appelée, Bénin 2025 – Scénario Alafia élaborée sur la base d'un processus participatif à travers les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLPTS). Cette vision de long terme se matérialise à travers des programmes d'action à moyen terme dont la stratégie de réduction de la pauvreté (2003-2005).

Il faut rappeler que les OMD sont structurés autour de huit objectifs à atteindre à l'horizon 2015 (voir tableau ci-dessous). Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Bénin a été approuvé en mars 2003 par le FMI et la Banque Mondiale. Quatre axes stratégiques ont été définis :

1. la consolidation de la stabilité macro-économique du Bénin grâce à des politiques budgétaires et monétaires saines et à une accélération de la croissance tirée par le secteur privé.
2. l'amélioration de la gestion du capital humain et de l'environnement par la fixation d'objectifs de réalisation et la mesure des résultats dans les secteurs suivants : éducation, santé, accès à l'eau potable, logement, électrification rurale, construction de routes, nutrition et sécurité alimentaire.

3. Renforcement de la gouvernance et des institutions grâce à la mise en œuvre du plan anti-corruption adopté en 2002 ; accélération de la réforme administrative et de la décentralisation ; renforcement de l'appareil judiciaire et de la structure démocratique et mise en œuvre des réformes permanentes de la gestion des dépenses publiques.
4. Promotion des possibilités de carrière durables et renforcement de la capacité des pauvres à participer au processus décisionnel par le développement de petites entreprises et de sociétés de micro-crédit ; développement communautaire et amélioration de la protection sociale.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté figurant dans le tableau ci-après :

Tableau des objectifs quantitatifs de réduction de la pauvreté

Principaux indicateurs	2001	2002	2003	2004	2005	2015
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,0	5,3	5,8	6,8	7,0	>7,0
Inflation (IPC) (%)	4,0	<3,3	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0
Taux d'accroissement du revenu réel par tête	2,82	3,01	3,18	3,55	3,77	-
Incidence de la pauvreté urbaine (%)	21,7	21,0	20,9	20,0	19,2	10,85
Incidence de la pauvreté rurale (%)	27	26,7	26,5	25,5	24,4	13,5
Espérance de la vie à la naissance (année)	52,3	52,3	52,4	52,4	52,5	65
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes)	118,9	116,3	113,7	111,2	109,1	90
Taux de mortalité maternelle (pour cent mille naissances vivantes)	495	490	485	480	475	390
Taux brut de scolarisation primaire (%)	81	84	88	91	94	99
Taux de prévalence du VIH/SIDA (%)	<6	<6	<6	<6	<6	<6

Source : CNDLP Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin 2003-2005

Une articulation théorique OMD / DSRP peut être lu à travers le tableau ci-dessous.

OMD	DSRP	Objectifs de réduction de pauvreté
1- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.	Axe 1 : Renforcement du cadre macro-économique Consolidation de la stabilité macro-économique ; diversification et valorisation de l'agriculture ; diversification et valorisation de l'artisanat ; renforcement et diversification du secteur des services ; développement industriel ; renforcement des infrastructures de base pour des facteurs de production disponibles et à coûts réduits.	Faire passer l'indice de pauvreté de 30% en 2000 à 15% en 2015. Relever l'espérance de vie de 54 ans en 2000 à 65 ans 2015
2- Assurer une éducation primaire à tous.	Axe 2 : Développement du capital et gestion de l'environnement La politique éducative vise l'égalité des chances pour tous, le renforcement de la qualité de l'enseignement, la réhabilitation de l'appareil institutionnel, la formation à l'auto-emploi, la régulation des flux à tous les niveaux et la maîtrise des coûts de l'éducation.	faire passer le taux brut de scolarisation de 81% en 2000 à 99% en 2015.

3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	Axe 3 : Promotion de l'emploi durable et participation des pauvres au processus de décision La 3 ^{ème} priorité de cet axe est la protection sociale et la promotion du genre. Les objectifs tendent à réduire les inégalités entre l'homme et la femme de tous âges et de tous secteurs de développement.	
4- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Axe 2 : Développement du capital et gestion de l'environnement La 3 ^{ème} priorité de cet axe est la santé. Les affections infectieuses et parasitaires qui constituent les principales causes de mortalité sont ciblées.	Faire passer le taux de mortalité infanto-juvénile de 165 pour mille en 1998 à 90 pour mille en 2015.
5- Améliorer la santé maternelle.	Axe 2 : Développement du capital et gestion de l'environnement La 3 ^{ème} priorité de cet axe est la santé. Les affections infectieuses et parasitaires qui constituent les principales causes de mortalité sont ciblées.	Réduire le taux de mortalité maternelle de 500 pour cent mille naissances vivantes en 1998 à 390 pour cent mille en 2015.
6- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.	Axe 2 : Développement du capital et gestion de l'environnement La 3 ^{ème} priorité de cet axe est la santé. Les affections infectieuses et parasitaires qui constituent les principales causes de mortalité sont ciblées.	
7- Assurer un environnement durable.	Axe 2 : Développement du capital et gestion de l'environnement La sixième priorité de cet axe est la gestion de l'environnement.	
8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.	Axe 3 : Renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles	

Convergence du suivi des OMD/DSRP

Au cours de l'année 2004, le Gouvernement a mis au point le cadre institutionnel du mécanisme de suivi évaluation, ce qui se traduit par la création de la Commission Nationale pour le Développement de la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP) présidé par le **Ministère chargé du développement et de la prospective**. Cette CNDLP est constitué d'organes dont le Secrétariat Permanent et l'Observatoire du Changement Social (OCS) et des Comités Départementaux de Suivi.

L'OCS est le dispositif technique de suivi évaluation du DSRP, chargé de suivre et d'évaluer la politique nationale de développement contenue dans le DSRP, en relation avec les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

Les indicateurs mentionnés dans le DSRP couvrent la plupart des objectifs de développement pour le millénaire (ODM). Les objectifs de réduction de la pauvreté sont conformes à l'ODM qui appelle à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. L'objectif de scolarisation primaire qui a été fixé à 100% d'ici 2015 est moins ambitieux que l'ODM, qui est l'achèvement par tous les enfants du cycle primaire. L'objectif visé en ce qui concerne le taux de mortalité infantile consiste à réduire celui-ci des deux tiers conformément au but des ODM et compte tenu des résultats passés en la matière.

Le DSRP ne fixe pas d'objectif en ce qui concerne la mortalité maternelle ou l'accès aux services de santé génésiques (reproduction) , mais des objectifs prudents à moyen terme sont fixés en ce qui concerne les naissances assistées, les consultations prénatales et la prévalence de la contraception. La date fixée pour un accès universel à une eau potable sûre est 2010, une date antérieure à celle fixée dans l'ODM.

En somme, l'articulation est apparente au plan théorique. Cependant, beaucoup d'efforts restent à fournir pour le développement des synergies entre les interventions. Cela est d'autant plus important que le pays s'inscrit dans un processus de décentralisation conférant ainsi des pouvoirs aux élus locaux tant dans la planification que la mise en œuvre des stratégies locales de développement. Les différents cadres tels plan de développement communal, DSRP, OMD méritent plus d'harmonisation pour optimiser l'utilisation des ressources.

1.3.3 Energie et DSRP

La question énergétique s'inscrit dans deux axes stratégiques, en tant qu'instrument de renforcement de la croissance économique et ensuite comme outil de renforcement du capital humain, c'est-à-dire participant à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Ainsi, le développement de la production de l'énergie électrique (conventionnelle) constitue un objectif spécifique du volet « Renforcement des infrastructures de base pour des facteurs de production disponibles » de l'Axe 1 du DSRP « Renforcement du cadre macro-économique à moyen terme ».

La stratégie du Gouvernement vise à accroître la capacité de production de l'énergie électrique et la diminution de son coût à travers notamment l'incitation des opérateurs privés à s'impliquer dans sa production, la réalisation des interconnexions CEB (Bénin-Togo)- NEPA (Nigeria) et Nord Togo – Nord Bénin, la construction du barrage hydroélectrique de Dyodyonga. Il est également prévu d'améliorer la connaissance du bassin sédimentaire côtier, particulièrement celles susceptibles de renfermer des hydrocarbures.

L'électrification rurale est un objectif spécifique de l'Axe 2 du DSRP « Développement du Capital humain et Gestion de l'Environnement ».

A ce niveau, la stratégie du Gouvernement consiste à étendre le réseau d'électrification en milieu rural, y compris la mise en valeur du potentiel énergétique (énergies renouvelables). Dans ce cadre, les mesures suivantes sont préconisées : finalisation et mise en œuvre du schéma directeur d'électrification rurale ; création d'une agence d'électrification rurale et de maîtrise de l'énergie ; développement de l'électrification solaire et de la biomasse énergie ; électrification des localités frontalières et de gros villages à gestion communautaire ; **électrification de 51 localités rurales** ; mise en valeur du potentiel hydroélectrique du Bénin ; électrification par la plate forme multifonctionnelle ; soutien au projet gazoduc inter états.

L'électrification rurale est considérée comme un outil pouvant contribuer au développement du capital humain, à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Aujourd'hui, une orientation est prise pour articuler les programmes sectoriels et les programmes d'électrification de manière à évoluer en grappe. Dans ce sens le DSRP peut être un critère de prioritaire des zones à électrifier.

2. Secteur de l'Énergie

2.1. Ressources Énergétiques

2.1.1. Ressources du sous-secteur des hydrocarbures

Les produits pétroliers occupent la deuxième place parmi les formes d'énergie consommées au Bénin et représentent 31% des consommations finales d'énergie en 2002.

2.1.1.1. Potentialités

Le bassin sédimentaire côtier recèle des gisements d'hydrocarbures ; celui de Sémè a été mis en exploitation en 1982, sa production est arrêtée depuis quelques années.

Les travaux d'exploration ont permis de localiser des structures géologiques susceptibles de contenir des hydrocarbures et de faire un découpage adéquat du bassin sédimentaire côtier. Sur la base des résultats préliminaires obtenus, le bassin entier a été divisé en six blocs dont quatre blocs « off shore » et deux blocs « on shore ».

Ces blocs contiendraient des réserves d'hydrocarbures non encore prouvées estimées à :

1. pétrole brut : 5 250 millions barils ;
2. condensat : 200 millions barils ;
3. gaz : 91 milliards mètres cubes.

2.1.1.2. Approvisionnements en produits pétroliers

La totalité des produits pétroliers consommés actuellement au Bénin sont entièrement importés. La libéralisation du secteur intervenue en 1995 (décret N° 95-139 du 3 mai 1995) a permis l'agrément d'une vingtaine de sociétés autorisées à intervenir dans les activités d'importation et de distribution des produits pétroliers. Le marché est également alimenté par la contrebande à grande échelle de produits pétroliers en provenance du Nigeria. Ce commerce frauduleux s'est développé depuis les années 80 à cause de la forte dépréciation du Naira la monnaie nigériane et des subventions pratiquées par les autorités nigérianes sur les produits pétroliers.

Evolution des importations de produits pétroliers de 1996 à 2002 (en tonnes)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Importations officielles de fuel oil	26 265	28 142	11 750	5 757	26 172	41 689	41 689
Importations illicites de de fuel oil	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Importations officielles de gaz oil	76 135	71 046	98 635	119 539	140 703	218 029	218 029
Importations illicites de gaz oil	14 567	18 479	3 625	17 000	32 694	46 724	46 724
Importations officielles de pétrole	69 035	83 242	106 836	149 375	97 374	42 867	42 867
Importations illicites de pétrole	17 444	22 078	8 294	5 967	41 545	144 134	144 134
Importations officielles d'essence	73 572	131 147	148 361	177 051	90 779	73 905	73 905
Importations illicites d'essence	23 971	36 147	16 609	32 404	129 637	184 987	184 987
Importations officielles de gaz butane	1 263	1 157	1 470	1 445	2 321	8 107	8 107

Importations illicites de gaz butane	nd						
--------------------------------------	----	----	----	----	----	----	----

Source: Direction Générale de l'Energie, 2005.

Nd : non disponible

La capacité de stockage du pays est de 160 000 mètres cubes ; trois sociétés disposent de structures de stockage d'hydrocarbures (SONACOP, TEXACO et ORYX).

2.1.2 Ressources du sous-secteur électrique

- Ressources hydro-électriques

Le Bénin dispose d'un potentiel hydrologique limité qui n'a pas été mis en exploitation jusqu'à ce jour. Récemment une dizaine de sites a été répertoriée. Le tableau suivant indique des sites susceptibles d'abriter des micro-centrales hydro-électriques dans le cadre du projet PNUD/GEF.

Sites retenus pour l'implantation de micro-centrales	Caractéristiques du site	
	Puissance à installer (En kW)	Energie productible (kWh/an)
Kota	137	1087670
Wabou	257	2037000
Koubérépou	410	3250000
Avavi	304	2410000
Sahoussahoué	58	462481
Perma	272	2155506
Kouporgou	729	5775000
Gbozoumon	362	2870000
Akpahogo	51	221000
Sinaïssiré	826	3567816

- Approvisionnement en électricité

La production nationale d'énergie est assurée par la SBEE à partir de la micro-centrale de Yéripao située au Nord du pays et de ses centrales thermiques. La demande en énergie électrique est couverte à plus de 80% par les importations en énergie électrique effectuées par la CEB en provenance du Ghana et de la Côte-d'Ivoire.

L'énergie électrique fournie par la CEB aux deux pays provient des importations du Ghana et de la Côte d'Ivoire et d'une production propre réalisée à partir de la centrale hydroélectrique de Nangbéto (d'une puissance installée de 65 MW avec un productible de 170 GWh/an) située en territoire Togolais et de deux turbines à gaz (TAG1 et TAG2) de 25 MW chacune et qui fonctionnent pour le moment au kérosène. Les fournisseurs extérieurs de la CEB sont la Volta River Authority (VRA) au Ghana et la Compagnie Ivoirienne de l'Electricité (CIE) en Côte d'Ivoire).

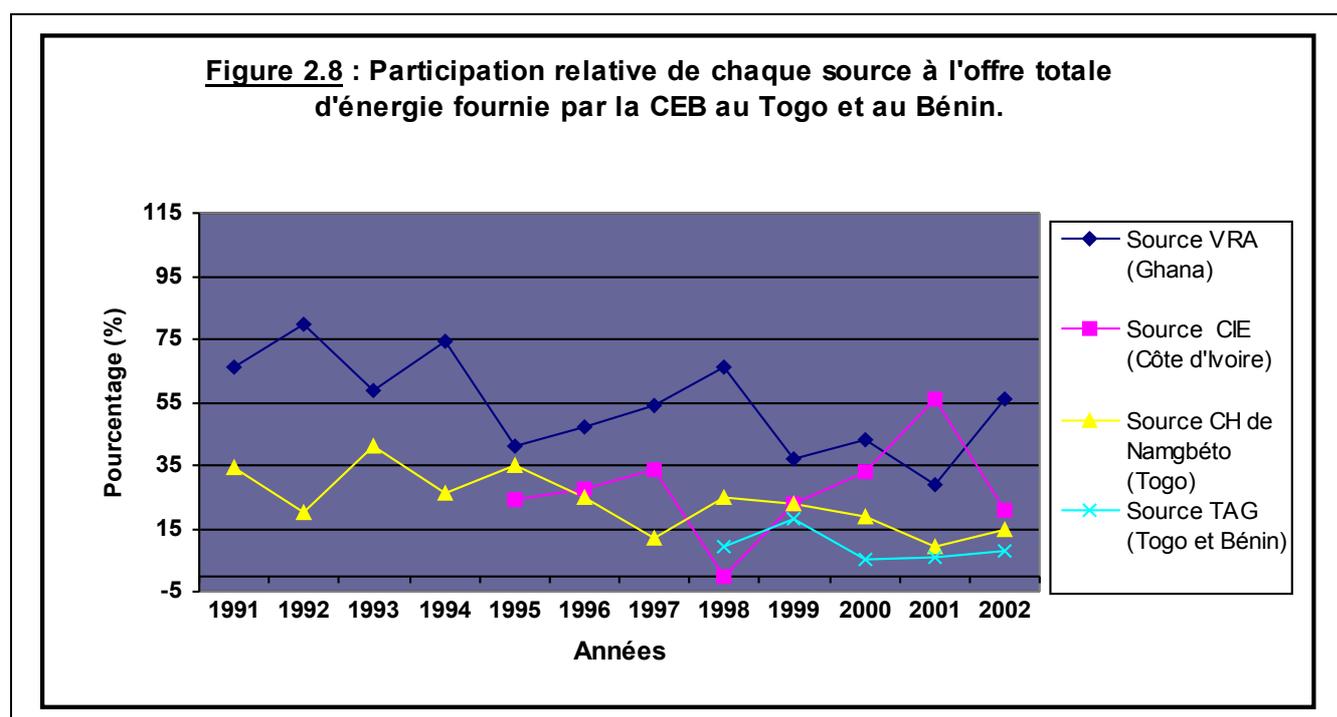
Le taux de couverture des besoins d'électricité par l'énergie produite sur place demeure dans tous les cas très faible (moins de 20 % en général ces dernières années).

Tableau : Production et importation d'électricité au Bénin.

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Taux (%)*
Production nationale (en MWH)								
*Centrales thermiques SBEE	46890	48674	52869	41895	52234	54319	51339	1,5
*Autoproducteurs	nd	8614	23971	27719	30113	10003	10003	3,0
*Production hydro à Yéripao	87	1525	1896	1926	1634	1569	1519	-0,1
*Totale production nationale	46977	58813	78736	71540	83981	65891	62861	5,0
Importation CEB	264138	283663	255461	326966	374275	456157	532682	12,4
Offre totale en MWH	311115	342476	334197	398506	458256	522048	595543	11,4
Taux (%) d'autosuffisance en énergie électrique	15,09956	17,17288	23,55976	17,95205	18,32622	12,62164	10,55524	

Source : Direction Générale de l'Energie

Les courbes de la figure qui suit montrent l'évolution de la contribution des différentes sources à l'approvisionnement en énergie électrique des deux pays (Togo et Bénin).



Source : Direction Générale de l'Energie

2.1.3 Ressources du sous-secteur des énergies traditionnelles : le bois de feu

Le bois est pratiquement la seule source d'énergie (94,8%) utilisée par les ménages ruraux pour la cuisson; le comportement des ménages urbains est semblable, c'est le bois (48,3%) et le charbon de bois (38,4%) qui sont les combustibles les plus utilisés. Au niveau national, toujours s'agissant du mode de cuisson, le bois (75,1%) et le charbon de bois (18%)

constituent le moyen énergétique le plus utilisé (cf Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2002).

Les forêts naturelles constituent la principale source d'approvisionnement en biomasse-énergie au Bénin. L'offre de bois résultant de plantations de bois de feu réalisées dans le cadre de projets de développement reste marginale; elle est estimée en moyenne à 36 000 tonnes/an selon une étude du Programme sous-Régional sur les Energies Traditionnelles (RPTES) relative à l'évolution des ressources forestières (rapport LIFAD, 1999), alors que la demande annuelle dépasse actuellement 3 millions de tonnes (TBE 2002, Direction Générale de l'Energie, Bénin) .

A l'instar de la plupart des pays africains, le Bénin est confronté à une menace de déforestation accélérée et de disparition d'une grande partie de ses ressources forestières, la conséquence est la diminution progressive de l'offre de bois de feu. Ce qui pose le problème de la durabilité de l'approvisionnement en bois-énergie.

Tableau 2.3 : Estimations des Superficies du couvert forestier et de la production soutenable de bois-énergie

Années	1980	1995	1998	2000	2001	2002	2005	2010	2015
Superficie du couvert forestier (en millier ha)	7 830	6573	6 342	6196	6124	6053	5845	5513	5201
Production soutenable (en millier de tonnes)*	6 342	5 324	5 137	5 019	4 960	4 903	4 734	4 466	4 213

Source : Tableau de Bord de l'Energie 2002, Direction Générale de l'Energie

a) Estimation de l'offre et de la demande de bois-énergie

- Estimation de l'offre

Nous présenterons ci-dessous l'évaluation faite par SEMA GROUP : Etude sur la stratégie énergétique du Bénin, 1996. Elle propose deux scénarios :

- l'hypothèse optimiste basée sur les données de la FAO;
- l'hypothèse pessimiste basée sur les calculs du Plan d'Action Environnemental.

Hypothèse optimiste

La FAO a estimé le couvert forestier du Bénin comme suit :

- Forêts denses 631 km²
- Forêts claires et savanes boisées 12 744 km²
- Savanes arborées 60 956 km².

Sur la base des relevés effectués par le CENATEL (cartes du couvert végétal N° 27, 28, 31, 32 et 33), on estime que les forêts denses disparaissent à raison de 0,5% par an tandis que les forêts claires et les savanes boisées régressent à raison de 0,25% par an. En ce sens, le couvert forestier béninois devrait couvrir en 1995, une superficie boisée de 60 000 km² environ dont :

- Forêts denses: 550 km²
- Forêts claires et savanes boisées :12 000 km²
- Savanes arborées : 58 000 km².

Hypothèse pessimiste

Le Plan d'Action Environnemental du Bénin estime que la production soutenable de la forêt béninoise s'élevait en 1990 à 2,312 millions de tonnes de bois et s'élèvera en 2005 à 1,823 millions de tonnes de bois.

La différence entre les chiffres de l'hypothèse optimiste et de l'hypothèse pessimiste, réside principalement dans l'estimation de la production de bois par hectare de couvert végétal.

- Estimation de la demande

L'estimation de la consommation de bois-énergie se base sur les caractéristiques de la consommation des principales catégories d'acteurs : les ménages ruraux et urbains et les restaurateurs et l'industrie alimentaire.

Tableau : Estimation de la production et de la consommation annuelle de bois de feu au Bénin (tonne de bois par an)

<i>Production de bois</i>	<i>Hypothèse</i>	1995	2000	2005	2010	2015	2020
	optimiste	5 400 000	5 300 000	5 150 000	5 000 000	4 900 000	4 800 000
	pessimiste	2 136 000	1 973 600	1 823 000	1 684 000	1 556 000	1 438 000
<i>Consommation de bois</i>		2 260 000	2 660 000	3 160 000	3 775 000	4 527 000	5 437 000

Source : Etude sur la stratégie énergétique du Bénin, SEMA GROUP 1996

b) Prix

Les prix varient au cours de l'année en fonction des saisons; une étude (Dossou, 1995) a signalé une augmentation de 6 à 10% en saison pluvieuse; ils varient également selon les centres urbains. Le coût de production de bois sec est estimé à 3,6 FCFA par kg de bois sec, selon SEMA GROUP.

Prix de vente du kg de bois et du charbon de bois

Prix	Producteurs	Cotonou	Porto-Novo	Parakou	Bohicon
Bois de feu	3 à 10F/kg	40 à 80 F/kg	ND	20 à 70F/kg	13 à 50 F/kg
Charbon de bois	10 à 20 F/kg	55 à 110 F/kg	80 à 100 F/kg	30 à 70 F/kg	35 à 70 F/kg

Source : Etude sur la stratégie énergétique du Bénin, SEMA GROUP 1996

2.1.4 Ressources du sous-secteur des énergies renouvelables

Les principales sources d'énergies renouvelables sont : l'énergie solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie de la biomasse et l'énergie éolienne. L'énergie de la biomasse désigne toutes les matières végétales et animales dont le contenu énergétique dérive directement ou indirectement de la photosynthèse. Le bois de feu a été étudié précédemment compte tenu de son importance dans la consommation énergétique du Bénin.

a) Le solaire photovoltaïque

Au Bénin, cette source d'énergie est utilisée principalement dans les zones rurales pour l'éclairage d'infrastructures communautaires et domestiques, l'alimentation électrique d'équipements de télécommunications, le pompage d'eau...

Le Bénin dispose d'un gisement solaire important avec $700\text{kJ}/\text{cm}^2/\text{an}$ de rayonnement solaire global, soit une moyenne de $500\text{Wh}/\text{m}^2$ par jour, et une durée d'ensoleillement de 7 heures par jour.

c) Le biogaz

Le Bénin dispose d'un potentiel important en matière de production de biogaz grâce à l'effectif de son cheptel comprenant plus d'un million de têtes de bovins, plus de 2 millions de petits ruminants (porcins et caprins) et au moins une dizaine de millions de volailles. Selon les estimations de Sema Group, si 100 000 ménages ruraux installaient un digesteur et récupéraient 30% des déjections animales d'origine, le pays produirait $500\,000\text{m}^3$ de méthane par jour soit 4500 tera joules par an.

e) Energie éolienne

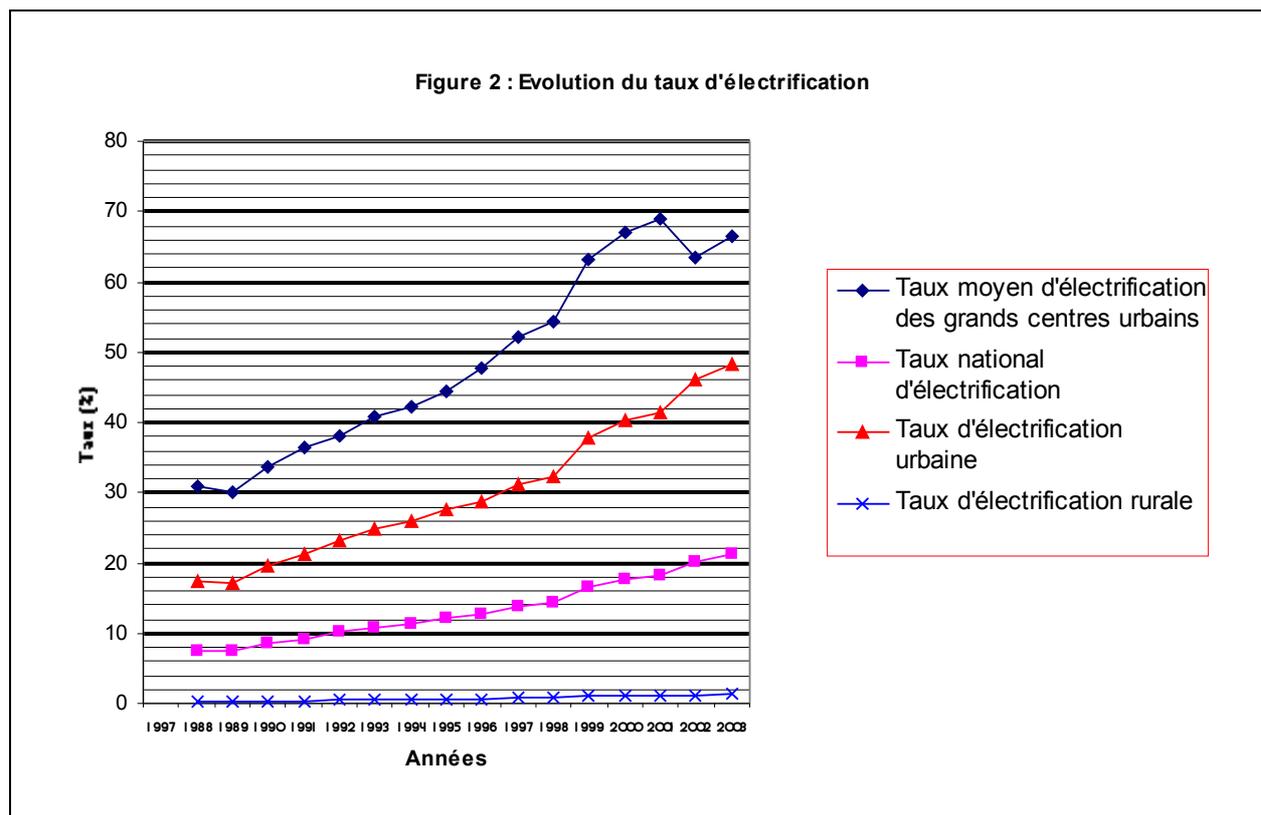
Il n'y a pas d'éoliennes en fonctionnement au Bénin ; il semble que ce type d'investissement ne serait pas rentable faute de vents suffisamment réguliers et importants ; seuls les sites en bordure de mer seraient intéressants.

2.2 Situation de l'accès aux services énergétiques modernes

Les produits pétroliers occupent la deuxième place parmi les formes d'énergie consommées au Bénin et représentent 31% des consommations finales d'énergie en 2002.

Le pétrole et l'électricité sont les principales sources d'énergie modernes utilisées pour l'éclairage dans les ménages au Bénin. En 2002, on observe en milieu urbain que l'électricité est utilisée par 46,8% des ménages et le pétrole par 52,8% d'entre eux. L'utilisation du pétrole est une caractéristique dominante des ménages ruraux (94,9%).

Au plan national, on note un faible niveau d'accès des ménages au service de fourniture d'électricité qui se situe au plan national à environ 22,2% en 2004; le taux d'électrification des centres urbains est de l'ordre de 53% tandis que dans les zones rurales il n'est que de 2% en 2004, alors que ces dernières abritent la plus grande partie de la population du pays à savoir 57,5%.



Source: Direction Générale de l'Énergie (DGE), Travaux d'élaboration du Schéma Directeur d'Électrification Rurale du Bénin

Tableau : Consommation par type d'énergie dans les ménages de 1996 à 2002 (en tep)

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Taux d'accroissement (%)
Biomasse-énergie	779150	821450	868600	933477	964260	995575	1031469	4,8
Pétrole	73391	82840	88561	92700	95764	170505	170505	15,1
Electricité	7220	8846	9015	13459	13850	14920	20336	23,0
Gaz butane	1034	1208	1270	1594	2310	3284	3284	26,0
Consommation totale d'énergie	860795	914344	967446	1041230	1076184	1184284	1225594	6,1

Source : Direction Générale de l'Énergie

En analysant les consommations par type d'énergie, on observe que la croissance des consommations d'électricité reste relativement forte (+ 23%/an en valeur moyenne) et largement supérieure au taux de croissance démographique (+ 3,4%/an en valeur moyenne).

Comme le montre la figure 3.2 le gaz butane est le produit dont la consommation a connu le plus fort taux d'augmentation annuel sur la période (26 % contre 4,8 % pour la biomasse-énergie). Cette forte d'augmentation s'explique par le fait que ce produit est devenu plus accessible aux populations suite à l'amélioration de l'approvisionnement du marché, à la

diversification des emballages, et à la mise sur le marché des équipements de consommation plus adaptés aux besoins des populations et moins coûteux.

Malgré cet accroissement de la consommation du gaz butane, la participation relative de ce produit à la consommation finale d'énergie dans les ménages demeure encore faible par rapport aux autres types d'énergie comme l'est également le Kérosène, l'électricité et autres.

Le bilan des consommations finales d'énergies au Bénin établi par la Direction Générale de l'Energie confirme cette situation ; il révèle :

- une prédominance de la biomasse-énergie traditionnelle (bois de feu, charbon de bois principalement) représentant 67% du bilan en énergie finale en 2002 soit 1238 ktep sur une consommation totale de 1848 ktep ;
- un accès limité des populations aux énergies modernes particulièrement à l'électricité qui ne représentait pour la même année que 2% de la consommation finale totale d'énergie contre 31% pour les produits pétroliers.

De façon générale, la consommation d'électricité a peu évolué ; elle est passée dans le secteur domestique et des services de 164 849 MWh en 1996 à 392 558 MWh en 2002 soit un accroissement annuel de 15,6% ; la consommation d'électricité dans le secteur industriel est passée de 108 850 MWh en 1996 à 105942 MWh en 2002.

Tableau : Evolution des consommations finales par type d'énergie (Ktep)

Types d'énergies	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Accr. moyen (%/)
Biomasse	949	997	1 053	1 125	1 162	1 195	1 237	5,1
Produits Pétroliers	307	375	414	443	475	567	568	10,8
Electricité	21	26	25	30	34	37	43	12,7
Total	1277	1405	1492	1597	1671	1799	1848	6,4

Source : Tableau de Bord de l'Energie 2002; Direction Générale de l'Energie

L'analyse des évolutions par type d'énergie fait apparaître une forte croissance des énergies commerciales (10,8% pour les produits pétroliers et 12,7% pour l'électricité contre seulement 5,1 % pour la biomasse énergie). Cette évolution s'explique notamment par un accroissement plus rapide de la population urbaine (4,6 % l'an contre 2,5 % en milieu rural). En 2002 la consommation totale d'énergie finale au Bénin s'est élevée à 1848 Ktep contre 1277 Ktep en 1996, soit un accroissement moyen d'environ 6,4% par an résultant des effets conjoints de la démographie (3,4% d'accroissement annuel moyen sur la période) et de l'augmentation de la consommation d'énergie par habitant 0,271 tep en 2002 contre 0,223 tep en 1996 soit un accroissement moyen de l'ordre de 3,3% par an.

L'analyse de la consommation par habitant pour chaque type d'énergie (tableau 1.1) permet de constater qu'il y a eu pour l'électricité et pour les produits pétroliers des taux d'accroissement annuels de la consommation d'énergie par habitant respectivement de 9% et de 7,1%, soit des valeurs nettement supérieures à la croissance de la consommation de la biomasse (1,6% par an).

Evolution des consommations finales d'énergie par habitant pour chaque type d'énergie

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Taux accr. (% an)
Populations (x 000)	5584	5780	5977	6180	6390	6607	6835	3,4
Consommation d'énergie (tep/hbt)								
Electricité	0,004	0,004	0,004	0,005	0,005	0,006	0,006	9,0
Produits Pétroliers	0,055	0,065	0,069	0,072	0,074	0,086	0,083	7,1
Biomasse	0,164	0,168	0,168	0,182	0,182	0,181	0,181	1,6
Consommation totale d'énergie	0,223	0,237	0,241	0,259	0,262	0,272	0,271	3,3

Source : Tableau de Bord de l'Energie 2002; Direction Générale de l'Energie

Le Gouvernement a pris en octobre 2003 des mesures incitatives pour favoriser la consommation des énergies de substitution au bois de feu, afin de réduire la pression sur les ressources forestières (source d'approvisionnement en bois-énergie) ; il s'agit des subventions au gaz et au pétrole lampant au dépens des autres produits pétroliers.

Cela a permis d'obtenir depuis quelques années une progression considérable de la consommation du gaz domestique, avec un taux annuel d'accroissement de 26%, passant de 1148 tep en 1996, (0,1% du bilan) à 3996 tep, (0,2%) en 2002.

Difficultés d'accès à l'électricité

Les zones rurales sont les plus défavorisées en matière d'accès à l'électricité; en 2004 leur taux d'électrification se situe autour de 2% contre 22% pour la moyenne nationale et 68% en moyenne pour les grandes agglomérations du pays (Cotonou, Porto-Novo,...).

L'électrification des zones rurales est liée à plusieurs contraintes, en particulier :

a) la rentabilité des investissements. La dispersion de l'habitat conduit à des investissements élevés pour la satisfaction d'une demande potentielle solvable assez réduite, qu'on peut expliquer par la faiblesse des revenus des populations. Le problème se pose surtout par rapport à l'utilisation par la SBEE en milieu rural de systèmes classiques d'électrification basés sur des normes techniques qui rendent coûteux la construction des réseaux conventionnels.

b) Application d'un prix de vente uniforme du kWh au niveau national. La fourniture d'électricité dans les zones à faible densité de charge comme les localités rurales est déficitaire pour la SBEE, alors qu'elle ne bénéficie en retour d'aucune compensation des coûts supplémentaires générés par cette opération.

c) Absence de politique de maîtrise des consommations d'énergie. On remarque l'inexistence d'une politique de promotion des équipements à basse consommation d'énergie, ce qui pourrait contribuer à réduire la facture d'électricité surtout pour les populations rurales.

d) Absence de politique de financement de l'électrification rurale. La mauvaise planification du système foncier se répercute aussi sur la politique des investissements de la SBEE. Dans les centres urbains les lenteurs qui caractérisent les opérations de lotissements des terrains retardent la viabilisation des zones d'habitation en particulier, l'électrification des

quartiers périphériques et la mise en place des réseaux d'adduction d'eau au profit des populations.

Tarifs de l'électricité au Bénin

	Basse Tension	Moyenne Tension	Observations
	Quantités facturées	Quantités facturées	
Usage domestique (Lumière, climatisation)	Tranche 1 cons 0-20 KWH : 56 FCFA/KWH		Tranche exonérée de la TVA
	Tranche 2 cons 21-250 KWH: 85 FCFA/KWH		
	Tranche 3 cons > 250 KWH: 95 FCFA/KWH		
Usage professionnel*	88 FCFA/KWH		Tranche unique
Eclairage public	98 FCFA/KWH		Tranche unique
Hôtels, services, commerces		72 FCFA/KWH + Prime de 5315 FCFA/KVA (à la pointe)	
Industries		56 FCFA/KWH + Prime de 5315 FCFA/KVA (à la pointe)	

Source : Direction Générale de l'Energie

* Boulangeries, menuiseries, moulins, ateliers de soudure, restaurants, boutiques, salons de coiffure...

L'importation d'électricité à partir du Ghana est tributaire des aléas climatiques qui ont des répercussions sur le niveau d'eau du barrage d'Akossombo. En 1983 une grande sécheresse a fait réduire les fournitures d'électricité à la CEB de 50% ; en 1994 la puissance fournie à la CEB est tombée à 40 MW alors que le contrat d'achat garantissait une puissance de 50 MW. En 1998 pour les mêmes raisons la puissance fournie par le réseau CEB est descendue de 40 MW à 16 MW en février puis à 4 MW en avril. Cette dernière crise a eu de graves répercussions sur la gestion de la SBEE et de l'économie du Bénin.

Depuis lors, on enregistre de fréquentes perturbations dans la distribution d'électricité ou délestages, qui peuvent durer parfois plus de 12 heures dans une journée.

Le réseau enregistre de fréquentes interruptions et des afflux dus à l'instabilité ; ce qui pose de multiples problèmes aux entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent organiser une production autonome. Ces fluctuations soudaines peuvent endommager d'une façon permanente le matériel de production et l'équipement des ménages.

Difficultés d'accès aux produits pétroliers

La faible couverture du territoire par le réseau de distribution des sociétés pétrolières ne favorise pas l'accès des populations rurales aux produits pétroliers.

Des produits tels que le pétrole parviennent aux populations des zones rurales après avoir transité par plusieurs intermédiaires; c'est ainsi que le pétrole est parfois revendu en certains endroits à un prix qui est le double ou le triple du prix unique fixé par le Gouvernement et qui est pratiqué dans les stations service.

En 2005 le pays compte 166 stations service dont 80% sont situées au sud, selon un recensement effectué par la Direction Générale de l'Energie, ce qui représente une moyenne nationale de 1 station service pour 40 466 habitants. En effet, sur 19 sociétés agréées seules 7 sociétés ont implanté des stations service et des dépôts d'hydrocarbures. Il faut souligner que le développement de la part de marché couverte par la contrebande des produits pétroliers est une contrainte à l'extension du réseau de distribution des opérateurs du secteur formel. La rentabilité des investissements paraît aléatoire.

En dehors de la faible accessibilité physique, on note de fréquentes ruptures de stock de produits pétroliers particulièrement en ce qui concerne le pétrole, le gaz oil et le gaz butane.

Evolution des consommations finales de produits pétroliers au Bénin de 1996 à 2002 (en tonnes)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Fuel oil	21 508	26 433	9 781	5 639	8 774	11 854	11854
Gas oil	89 118	81 867	107 495	115 804	122 670	124 699	124 699
Pétrole	92 071	96 680	115 719	112 297	114 452	185 802	185 802
Essences	94 744	157 283	165 709	190 000	210 000	222 541	222 541
Gaz butane	1 044	1 220	1 283	1 610	2 333	3 632	3 632

Source : Direction Générale de l'Energie; 2005.

En considérant la répartition sectorielle des consommations finales, le secteur des transports se présente comme le plus gros consommateur de produits pétroliers.

Répartition par secteur des consommations de produits pétroliers en 2001

	Essences	Pétrole lampant	Gas oil	Fuel oil	Jet A1	Gaz butane	Part des secteurs dans les consommations finales
Transport	68%		26%		6%		61%
Domestique		98%				2%	30,9%
Industries dont auto producteurs			79%	21%			8%
			3,6%				
Tertiaire						100%	0,1%
Part dans les consommations finales	41%	30%	22,3%	2%	4%	0,7%	

Source : Direction Générale de l'Energie

2.3 Expériences passées ou en cours, pour le développement de l'accès aux services énergétiques

Projets réalisés

En 1993 le Gouvernement a initié des projets d'électrification rurale à partir, du système solaire photovoltaïque pour les petites localités isolées des réseaux électriques conventionnelles, et des générateurs diesels pour les localités plus importantes, dans le cadre de programmes spécifiques en faveur des zones rurales :

- Le programme d'amélioration des conditions de vie en milieu rural des populations par l'électrification solaire ;
- Le programme de pré électrification des gros villages (population supérieure ou égale à 3000 habitants) par groupes diesels également financé par le budget national ;
- Le projet de pré-électrification et d'adduction d'eau villageoise des localités frontalières.

Ces programmes ont connu un succès limité ; ils ont permis d'électrifier seulement 39 localités, à la fin 2004 ce qui correspond à une moyenne de moins de 5 localités par an.

Développement du biogaz

A l'initiative du CENAP (Centre National d'Agropédologie) et de l'ONG Songhaï ont plusieurs digesteurs ont été installés dans le pays. Ces digesteurs sont d'une capacité de 10 M3 et fonctionnent en continu. Leur production journalière peut atteindre 5 M3 de méthane par jour. On indique que les déjections de 3 paires de bœufs (5kg de matière séchée par jour et par bœuf) suffisent pour alimenter le digesteur. Le biogaz est employé pour la cuisine et dans certains cas pour l'éclairage. On estime que 1 M3 de biogaz produit environ 25 MJ.

L'utilisation de cette source d'énergie est peu répandue, la moitié des installations seraient encore utilisées actuellement. Il existe diverses sortes d'obstacles à l'utilisation à la vulgarisation de l'utilisation du biogaz :

- le milieu paysan a des réticences à manipuler les déjections animales;
- la conduite du digesteur demande une certaine expérience;
- les femmes rurales n'utilisent pas le gaz;
- coût d'achat élevé des digesteurs

Maîtrise des énergies traditionnelles

Dans ce domaine, on peut citer la fabrication et la diffusion des foyers améliorés dans le but de réduire la quantité de charbon ou de bois-énergie utilisés par les ménages lors de la cuisson. Les premiers modèles de foyers améliorés ont été introduits par le Corps de la Paix des USA en 1981; cette activité a été reprise par d'autres ONG béninoises qui ont mis sur le marché entre 1982 et 1988 quelques 432 foyers simples et 418 foyers à cheminée.

D'après les résultats de l'enquête de consommations d'énergie réalisée en 2000 par la Direction Générale de l'Energie dans le cadre du projet TBE (rapport CERTI, janvier 2001), les foyers traditionnels sont jusqu'à présent les équipements de cuisson les plus utilisés au Bénin, en villes comme en zones rurales. Les taux d'adoption des foyers améliorés par les ménages sont encore très bas. Pour l'ensemble du pays environ 17 % des ménages possèdent ces foyers. Ils sont plus utilisés en milieu urbain qu'en zones rurales où ce taux serait de 8 %.

Les ONG sont les principaux acteurs du secteur; elles manquent de moyens pour assurer la formation des artisans à la fabrication des foyers et la sensibilisation des femmes rurales pour son adoption. Les prix de vente des foyers améliorés (3000 FCFA à 15 000 FCFA) sont généralement plus élevés que ceux des foyers traditionnels qui sont de 1 500 FCFA à 3000 FCFA. Ces prix sont hors de la portée des ménages ruraux.

Augmentation de l'offre de bois-énergie

1. Le Gouvernement a démarré en 1985 les activités du Projet Plantation de Bois Feu (dans le Sud Bénin) dont l'objectif principal est d'accroître l'offre de bois de feu dans les régions méridionales densément peuplées où la demande est particulièrement forte. En 1998 le Projet a réalisé plus de 10 175 hectares de plantations de bois de feu pour la satisfaction des besoins en bois-énergie de plus de 28 000 familles; il s'agit essentiellement d'essences à croissance rapide . Depuis la fin du Projet, l'Etat éprouverait des difficultés pour trouver des planteurs privés qui seraient intéressés à poursuivre l'exploitation des plantations arrivées à maturité.

2. Le Gouvernement a mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) pour relancer les programmes de développement sectoriel en matière de gestion du patrimoine forestier. Il contribuera à la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles renouvelables du pays; il couvrira les forêts classées, les terroirs riverains des forêts classées ainsi que les forêts du domaine protégé de l'Etat et certains périmètres de reboisement.

Son volet « Gestion durable du bois-énergie » vise à assurer une gestion viable des ressources forestières en vue d'un approvisionnement durable en bois-énergie des centres urbains, et de l'amélioration des conditions de vie des populations. L'exécution de ce volet devrait permettre :

- la modernisation et l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal bois-énergie;
- l'information et la formation des acteurs de la filière bois-énergie;
- l'optimisation et la meilleure gestion de l'approvisionnement des centres urbains en bois-énergie;
- la satisfaction de la demande urbaine en diverses énergies domestiques et l'encouragement à leur usage rationnel;
- la modernisation de la production et la commercialisation du bois-énergie par des organisations professionnelles;
- la réalisation d'études prospectives sur les énergies alternatives..

Réduction de la consommation d'énergie électrique dans l'Administration publique

Le Gouvernement a conçu en 1995 le Projet RESUCE (Redressement et suivi des consommations électriques du Secteur Public'' dans le but de contribuer à la réduction du train de vie de l'Etat à travers la réduction des charges financières liées aux dépenses de consommation d'énergie électrique dans les administrations publiques.

Ces interventions visent la détection et l'éradication du gaspillage de l'électricité par les services publics. Le Projet organise des campagnes de sensibilisation des usagers et des autorités pour la lutte contre le gaspillage de l'énergie; il collabore avec les Comités de Gestion Energétiques des ministères et autres institutions publiques dont la fonction est de veiller à l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique. Il procède au redressement de la facturation électrique des bâtiments par :

- la suppression des pénalités liées à la mauvaise utilisation de l'énergie;
- la mise en adéquation des puissances souscrites avec les besoins réels en énergie.

Ces activités comportent aussi la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments abritant les services de l'Etat et l'assistance à la mise en œuvre de ses recommandations en ce qui concerne les économies d'énergie. Le Projet se propose à terme de porter son action au-delà des services publics à d'autres secteurs de l'activité économique. C'est ainsi qu'il s'est ouvert au secteur privé depuis l'an 2000.

De 1995 à 2004, différentes activités ont permis d'obtenir des économies d'énergie assez substantielles :

- l'installation de plus de 800kVAr représentant le cumul des capacités des batteries de condensateurs posées sur les réseaux de distribution électrique de près d'une trentaine de bâtiments ou sites administratifs; les économies nettes réalisées après la pose de ces équipements de compensation de l'énergie réactive se chiffrent à plus de 100 millions FCFA.
- La mise en œuvre des recommandations issues des audits énergétiques de bâtiments ou sites administratifs ont généré des économies d'énergie chiffrées à environ 178 millions FCFA.
- Les changements de comportements induits par les campagnes de sensibilisation ont permis d'obtenir plus de 120 millions FCA.

Le Projet dispose d'un fichier central informatisé (logiciel RESUCIEL) pour le suivi systématique de la facturation électrique; il élabore chaque année des objectifs de réduction ou d'optimisation des dépenses d'électricité dans les services publics sur l'ensemble du territoire.

Projets en cours :

le Projet gazoduc ouest africain consistant à fournir du gaz naturel nigérian à partir du terminal de Lagos pour alimenter le Bénin, le Togo et le Ghana en gaz naturel. Il se réalise dans le cadre de la politique de renforcement de l'intégration énergétique de la CEDEAO ; la première phase du contrat a été signée en février 2003. Elle consiste en la construction d'un pipeline de 800 km ;

l'interconnexion avec la NEPA (Nigeria) qui prévoit une liaison de 330kV depuis Lagos vers le Bénin pour l'importation de l'électricité du Nigeria. La réalisation des interconnexions CEB (Bénin-Togo) et NEPA (Nigeria) permettra de livrer aux réseaux des 2 pays, 300 Gwh supplémentaires par an avec une puissance installée de 74 MW ;

L'interconnexion du réseau CEB Nord Togo au Nord Bénin favorisera l'accès à l'énergie électrique des populations de la partie septentrionale du pays et l'essor de l'économie de la région.

La Communauté Electrique du Bénin vient de bénéficier du financement d'un consortium de bailleurs de fonds pour la construction du barrage hydroélectrique d'Adjarala qui contribuera au renforcement de la capacité d'alimentation des deux pays Bénin et Togo en injectant 326 Gwh sur le réseau interconnecté et rendra disponible une puissance de 94 MW exploitable.

2.4 Panorama et analyse du cadre politique, institutionnel, réglementaire et financier

2.4.1 Electrification

Le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de la gestion du secteur de l'électricité (décret n° 96-615 du 31 décembre 1996) ; sur le plan opérationnel, il y a la CEB et la SBEE qui sont des sociétés étatiques chargées de la production et de la distribution de l'électricité : la CEB importe l'essentiel de l'énergie électrique du Ghana, du Togo et indirectement de la Côte-d'Ivoire et assure son transport au Bénin ; la SBEE détient le monopole d'achat, de la production et de la distribution de l'énergie électrique sur tout le territoire béninois.

Le secteur est régi par :

- le Code Daho-Togolais de l'Électricité du 27 juillet 1968 qui donne à la CEB le monopole de la production et du transport de l'énergie électrique dans les deux états ;
- le décret n° 89-123 du 30 mars 1989 qui accorde à la SBEE le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'électricité sur le territoire de la République du Bénin ;
- le code national d'électricité et un projet de loi relatif à la création d'une agence de régulation, en cours d'élaboration.

Le Code Daho-Togolais institue au profit de la CEB la production, le transport de l'énergie électrique en régime de monopole. Elle a compétence pour entreprendre toutes actions visant à :

- réaliser et exploiter les installations pour lesquelles elle a reçu le monopole;
- réglementer le transport et la distribution de l'énergie électrique dans les deux pays;
- conclure des accords relatifs à l'achat et à la vente d'énergie électrique...

Ce contexte institutionnel ne favorise pas la compétition, c'est-à-dire la production de l'énergie électrique dans un cadre de marché compétitif. Il est nécessaire qu'un excédent de capacité existe au niveau de la production de l'énergie afin que la compétition soit effective. En effet si toutes les capacités installées répondent à une demande régulière, les producteurs d'énergie n'ont aucune incitation à réduire leurs coûts de production. En fait, les bénéfices escomptés du secteur de la production libéralisée résultent de nouvelles entrées dans la production de l'énergie. Si l'entrée est facile et rapide, cette situation peut être suffisante pour inciter les producteurs présents sur le marché à offrir de l'électricité à des conditions compétitives (prix, fiabilité, ...etc.).

La réforme entreprise par le Gouvernement vise donc à accroître l'efficacité de la gestion du secteur de l'électricité en fournissant un service de qualité aux consommateurs, à minimiser les coûts de fourniture de l'électricité, à augmenter le taux d'accès à l'énergie électrique dans tout le pays et à promouvoir l'initiative privée.

La réforme institutionnelle du secteur de l'énergie et de l'eau, engagée par le Gouvernement a entraîné, en janvier 2004 la séparation des activités eau et électricité de la Société Béninoise d'Électricité et d'Eau (SBEE), puis la création de deux sociétés distinctes : la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

La réforme prévoit la création de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité et la mise en concession prochaine de la SBEE.

De façon concrète, avec la révision du Code Bénino-Togolais de l'Electricité, la CEB garde le monopole de l'importation et de l'énergie électrique pour le Bénin et le Togo et de celui du transport de l'électricité sur les territoires des deux pays, dans les zones où il y a son réseau et où il détient le statut d'acheteur unique de la production des opérateurs indépendants.

En dehors de ces zones, les producteurs indépendants peuvent directement vendre aux sociétés distributrices leur production d'énergie électrique. Le maintien du monopole de la CEB dans le domaine du transport est d'autant plus logique que le réseau national de transport de l'énergie électrique a besoin d'une intégrité technique et d'une fiabilité qu'il serait difficile à obtenir si plusieurs opérateurs devaient s'occuper du transport sur un même territoire.

La libéralisation de la production de l'énergie électrique pourrait induire une réduction du tarif moyen réel par kwh au profit du consommateur. Dans ces conditions les entreprises qui s'installeront au Bénin pourront écouler tout excédent de production vers les pays voisins, le Togo, le Burkina Faso, le Nigeria et le Niger...

Le monopole de la SBEE est maintenu en ce qui concerne la distribution de l'électricité en basse tension; elle continuera donc d'exercer seule l'activité de distribution de l'énergie électrique aux consommateurs.

En effet, le niveau élevé des investissements nécessaires à la réhabilitation et à l'extension du réseau de distribution de l'électricité en basse tension, n'autorise pas à agréer plus d'un distributeur, surtout lorsqu'on considère la taille réduite du marché et le faible pouvoir d'achat des populations,.

2.4.2 Électrification rurale

Le développement de l'électrification a toujours mis l'accent sur l'extension du réseau interconnecté ciblant essentiellement les centres urbains à forte densité de population où le pouvoir d'achat des ménages garantit une demande solvable et consistante d'électricité.

Le développement de l'électrification rurale se heurte à divers obstacles dont le faible niveau des revenus des populations en zones rurales ; la faible rentabilité des investissements et la dispersion de l'habitat. Ainsi, une politique d'électrification rurale basée sur une option centralisée avec peu de maîtrise de la demande ne peut être qu'inefficace.

Dans le Plan Directeur de Production, Transport et de Distribution de l'Energie Electrique - Horizon 2012 de la SBEE, certaines prévisions sont basées sur une consommation moyenne d'environ 900 kwh/an par ménage ; sur la base des tarifs appliqués actuellement, la facture d'électricité coûterait près de 5800 FCFA à un ménage rural, ce qui est du reste hors de la portée du pouvoir d'achat assez modeste des ménages ruraux.

La tarification appliquée en zones rurales s'est révélée pénalisante pour la société de distribution ; le coût réel de fourniture d'électricité dans les régions à faible densité de charge et dans les localités desservies par des générateurs est supérieur au tarif uniforme de vente, ce qui peut dissuader tout investisseur potentiel. En outre, les ménages ruraux paient donc le kwh au même prix que les populations des centres urbains.

Compte tenu de ce qui précède et dans le but de renforcer l'électrification des zones rurales, le Gouvernement a initié en 1993 des programmes d'électrification rurale, gérés par la Cellule de Coordination de la Pré électrification et du programme Solaire (CCPS). Ces programmes ont permis l'électrification de localités rurales où la SBEE ne pouvait étendre son réseau pour diverses raisons ; Actuellement 43 localités rurales ont été électrifiées par groupes électrogènes et 14 autres par panneaux solaires.

La gestion des ouvrages est confiée par la CCPS à des comités locaux désignés par les populations dans chaque localité rurale concernée ; les comités fixent les prix de vente de l'électricité aux ménages, étant entendu que ces prix couvrent les charges d'exploitation (fournitures de gasoil, de fuel, frais d'entretien et de maintenance...). Elle apporte son appui aux communautés pour la gestion des consommations. Les comités villageois s'occupent des activités telles que l'entretien, la maintenance des équipements et la facturation des consommations. Les prix de vente de l'électricité ne sont donc pas uniformes et peuvent ainsi varier selon les localités rurales.

a) Evolution du contexte institutionnel de l'électrification rurale

Pour relancer le développement de l'électrification rurale, Le Gouvernement a procédé à la réorganisation institutionnelle du secteur et à la définition d'une politique spécifique pour l'électrification rurale. Ce nouveau contexte tient compte de la politique de décentralisation de l'administration territoriale, qui confère aux communes (urbaines et rurales) d'importantes prérogatives pour assurer le développement de leurs localités.

Ainsi aux termes de la loi N°97-029 (portant organisation des communes en République du Bénin), les communes ont la charge de la réalisation et de l'entretien des réseaux d'éclairage public. L'Etat mobilisera les financements nécessaires à la réalisation des ouvrages ; mais les contrats d'affermage avec les sociétés privées qui assureront leur gestion, seront signés par les maires, autorités légales représentant les communes.

Dans ce cadre, le Gouvernement a créé l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) le 4 août 2004, dont la mission consiste à mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines et de l'électrification rurale et de la maîtrise de l'énergie. Elle intervient dans les localités rurales où il n'existe pas un plan d'extension du réseau conventionnel à court ou moyen terme. Cet organe dispose déjà du Schéma Directeur de l'Electrification Rurale du Bénin (SDERB) initié par la Direction de l'énergie

2.4.3 Produits pétroliers

Le Bénin a procédé depuis 1995 (décret N°95/139 du 03 mai 1995) à la libéralisation du secteur pétrolier (importation, stockage et distribution des produits). L'entreprise publique béninoise qui détenait précédemment le monopole, la SONACOP (Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers) a été privatisée. La compagnie privée Continentale de Pétroles et d'Investissement (CPI) a racheté 55 % des actions, 10 % sera réservé aux employés et 35 % restera aux mains de l'État. Cette réforme vise à favoriser la concurrence entre les opérateurs sur les prix et une certaine amélioration de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers.

Conformément à ce nouveau cadre institutionnel le Gouvernement a procédé à l'ouverture du marché ; ainsi en plus de la SONACOP 18 sociétés pétrolières ont été agréées pour exercer les activités d'importation et de distribution des produits pétroliers ; parmi celles-ci actuellement seules 7 sociétés ont pu investir dans la construction de stations service et de dépôts d'hydrocarbures.

Les sociétés évoluent dans un environnement caractérisé par la lourdeur des procédures administratives, les contraintes liées au cadre foncier et la fiscalité. Elles subissent la concurrence du secteur informel qui approvisionne le marché à grande échelle en produits pétroliers en provenance du Nigeria vendus à des prix plus compétitifs, étant donné qu'il ne supporte aucune fiscalité. Ce marché parallèle représenterait près de 80% des consommations totales en produits pétroliers du pays (selon la Direction Générale de l'Energie).

Mécanisme de prix des produits pétroliers

Avant la libéralisation du secteur, il existait une Caisse de Péréquation destinée à la stabilisation des prix des produits pétroliers créée en 1976 (décret N° 76-46 du 20 août 1976) ; elle était alimentée par une taxe perçue sur les volumes d'hydrocarbures mis à la consommation.

Le Gouvernement a défini en 2000 un nouveau mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers (décret N°2000-43 du 07 février 2000) qui institue des prix de référence par nature de produits basés sur le PLATTS FOB MED. Le prix plafond par produit est obtenu par la moyenne du PLATTS FOB MED du trimestre précédant la période considérée, augmenté des prélèvements fiscaux, des frais d'approche moyens et de la marge brute des opérateurs du secteur. Le prix plafond est évalué tous les trois mois en fonction des réalités du marché international : les cours des produits pétroliers et du dollar.

De la sorte, il y a une uniformisation des prix de vente sur l'ensemble du territoire. Il faut préciser que le nouveau mécanisme autorise la création par les opérateurs privés du secteur d'une Caisse de Péréquation Transport gérée exclusivement par eux.

Structure des Prix des Produits Pétroliers au 1^{er} Septembre 2005

	Super	Essence	Pétrole	GPL	Gas oil
Volume	98,70	98,70	98,90		99
Densité	0,75	0,75	0,80	0,56	0,85
CAF Fournisseur CFA/HL (GPL en CFA/Mt)	26 147,94	25903,51	28600,57	321717,55	27604,38
Taxe de Port	30,40	30,40	32,36	400,0	34,34
Taxe de Passage Port	144,38	144,38	153,69	1900,00	163,13
TVA Port	31,46	31,46	33,49	414,00	35,55
CAF Non Dédouané	26354,17	26109,74	28820,10	324431,55	27837,40
Sous-Total Dédouané	29329,72	29057,19	30645,65	344929,19	30976,36
Frais de Passage Dépôts	800,00	800,00	800,00	26000,00	800,00
TVA/Frais de Passage	144,00	144,00	144,00	4680,00	144,00
Marge Pétrolier	3100,00	2800,00	2500,00	39800,00	2700,00
Différentiel Transport	900,00	900,00	900,00	20500,00	900,00
TOTAL HT	34154,49	33581,72	34867,68	431476,94	35402,50
Taxes spécifiques	3811,64	3747,72	174,34	0,00	177,01
TVA Prix de Cession	6833,90	6719,30	6307,56	77665,85	6404,31
Soutien au Pétrole-GPL	400,62	651,00	-3000,00	-179614,00	1216,00

Prix de cession au revendeur	45200,65	44699,74	38349,58	329528,79	43199,83
Marge Détaillants	1000,00	1000,00	1000,00	20500,00	1000,00
Ajustement et Assainissement	600,00	600,00	600,00	0,00	600,00
Stock de sécurité	200,00	200,00	200,00	0,00	200,00
Prix Officiel Détail CFA/HL	47000,65	46499,74	40149,58	350028,79	44999,83
Prix Officiel Détail CFA/L	470,01	465,00	401,50	350,03	450,00

Source : Direction de la Concurrence et du Commerce Intérieur

3. Identification des barrières au développement de l'accès aux services énergétiques

- La Politique étant longtemps basée sur l'extension du réseau n'a pas permis d'étendre l'accès à l'électricité notamment pour les populations rurales. Cette zone est caractérisée par son habitat dispersé et sa faible capacité de charge. La dispersion spatiale des consommateurs a un impact sur le coût de la distribution de l'électricité en raison des besoins de construction de lignes qui en découlent. On estime qu'il faut 1768 m de réseau MT pour alimenter un client dans le département de l'Atlantique, alors que dans le Mono il en faut 21 728 m.
- **Absence de politique de maîtrise des consommations d'énergie** : l'inexistence d'une politique de promotion des équipements à basse consommation d'énergie rend les factures d'électricité coûteuses surtout pour les populations rurales.
- **Absence de politique de financement de l'électrification rurale.** inexistence d'un fonds d'électrification rurale et de textes officiels précisant les types d'aides financières destinées à promouvoir l'investissement privé, inexistence d'un régime fiscal et douanier spécifique établi pour les opérations d'électrification rurale dans l'optique d'en faire baisser les coûts.

Le manque de synergie entre les projets d'électrification rurale et les autres projets sectorielles (secteurs de l'hydraulique villageoise, de l'agriculture, de l'artisanat, de la transformation agro-alimentaire) ; ce qui n'a pas permis de prendre en compte les besoins pour les activités économiques, les projets développés par la CCPS s'étant limités jusqu'au d'aujourd'hui à la satisfaction des besoins sociocommunautaires d'électricité

- **La faiblesse des infrastructures** et leur faible dispersion ne favorisent pas la disponibilité des produits pétroliers. Il serait difficile d'assurer une forte pénétration de l'usage de gaz sans des centres d'enfûtage à proximité de la demande.
- **Développement du secteur informel des produits pétroliers**
Il constitue une sérieuse entrave à l'extension du réseau de distribution des compagnies pétrolières compte tenu de l'importance du risque attaché aux investissements à réaliser. Cela explique la faible couverture du territoire par les stations service.

4. Stratégies proposées et rôles possibles de la région

La libéralisation de la production de l'énergie électrique au Bénin pourrait inciter l'entrée de producteurs indépendants. Ainsi, pour accompagner l'électrification rurale, l'Etat a mis en place une agence en charge de l'électrification rurale orientée sur la lutte contre la pauvreté. Dans son mécanisme d'intervention, l'ABERME, compte mettre en place un Fonds d'électrification rurale (FER) et d'autres mesures d'accompagnement en étude. Ce processus est à ces débuts. Pour le temps d'apprentissage des réformes, l'Etat Béninois aurait besoin de la CEDAO/UEMOA à différents niveaux :

- échange d'information et de pratiques en matière d'électrification rurale
- Harmonisation des politiques fiscales en matière de produits pétroliers pour réduire l'informel
- Mobilisation des ressources financières pour alimenter le FER
- Identification et montage de projets multisectoriels bancables